

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003811
Rapport n°3.9 - Fusion ARD FC / ARDIE

Fusion ARD FC / ARDIE

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La mise en œuvre de la loi Notre aboutit à la création de la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté. Au-delà de la fusion des deux conseils régionaux, se pose celle des diverses agences régionales dont celles en charge du développement économique : la société publique locale (SPL) ARD du côté franc-comtois et l'association ARDIE pour la Bourgogne.
Le présent rapport porte sur les modifications statutaires de l'ARD FC dont la CAGB est actionnaire.

I. Contexte

Suite à la délibération du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté du 31 mars dernier, il a été acté le transfert des activités de l'ARDIE vers la SPL avant le 30 juin 2017. Il est précisé que ce transfert n'aura pas d'impact sur les missions opérationnelles des personnels de chacune des structures jusqu'à la fin de l'année 2017.

La nomination d'un directeur général interviendra au plus tard à la fin de l'été. Il sera en charge de l'élaboration du projet d'organigramme. Le Président de la SPL ARD FC est le préfigurateur de la fusion jusqu'à l'arrivée du DG mandataire social préfigurateur.

A noter le nouveau nom proposé pour la nouvelle agence issue de la fusion : agence économique régionale de Bourgogne-Franche-Comté **AER BFC**.

II. Rappel des missions de l'ARD en faveur des EPCI actionnaires

L'ARD FC est acteur de l'écosystème sur le territoire dont il a la charge :

- Agir avec les autres acteurs du territoire
- Promouvoir l'usage des outils de gestion de la disponibilité foncière et immobilière
- Promouvoir l'usage de l'observatoire socio-économique de l'agence
- Réceptionner les cahiers des charges des projets d'implantation ou de partenariats industriels et rechercher les solutions locales envisageables
- Faire connaître les projets d'aménagement ou de développement économique locaux à l'échelle régionale
- Etre acteur de la transversalité des politiques régionales.

L'ensemble de ces missions constitue le socle des actions de l'ARD FC actuelle en direction de ses membres actionnaires. Les autres actions, plus spécifiques, font l'objet de commandes passées à l'agence par ses seuls actionnaires, principe de la SPL.

III. Assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2017

Le processus de fusion entraîne des modifications statutaires de l'ARD FC actuelle.

Les principales modifications portent sur :

- Le retrait progressif des 4 Départements actionnaires : leurs parts du capital seront rachetées par la Région
- Art 2 : nouvelle dénomination : AER BFC
- Art 3 : nouvel objet = 6 missions selon SRDEII
- Art 6 : maintien du capital de 250 000 € - nominal maintenu à 5 000 € - Capital détenu à 80% par la Région

- Art 16 : conseil d'administration de 3 à 18 membres :
 - o 15 administrateurs : 10 Région + 5 (assemblée spéciale de représentation des autres actionnaires)
 - o 8 censeurs (entreprises régionales, CCIR, CRMA, BPI et Université BFC)

Le processus de fusion des deux agences fera l'objet d'une convention de rapprochement.

M. A. BLESSEMAILLE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **approuve le transfert d'activité, des contrats, des moyens et du personnel de l'ARDIE vers l'ARD FC (AER BFC à terme),**
- **approuve l'ouverture du capital à de nouveaux actionnaires (à ce jour Région + 10 EPCI FC),**
- **approuve les modifications statutaires telles que présentées dans le présent rapport,**
- **propose au Conseil Communautaire la désignation de Monsieur Alain BLESSEMAILLE comme représentant de la CAGB dans les instances délibératives de la future agence,**
- **autorise le représentant de la CAGB au conseil d'administration de la SPL AER BFC à voter favorablement sur ce sujet dans les instances délibératives de la SPL.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 OCT. 2017



Contrôle de légalité